

Arras, le 29 décembre 2018

Sécurité à l'occasion du réveillon du 31 décembre 2018

Pour les vacances et fêtes de fin d'année, et à l'occasion du réveillon de la Saint-Sylvestre, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de renforcer les dispositifs de prévention et de contrôle sur l'ensemble du département.

Afin d'assurer la sécurité de chacun, **429 gendarmes**, plus de **600 policiers et adjoints de sécurité** et **502 sapeurs-pompiers** seront mobilisés à l'occasion de la nuit du 31 décembre 2018 au 1er janvier 2019.

Par ailleurs, pour prévenir les troubles à l'ordre public liés à un usage inconsidéré ou malintentionné de certains produits, le préfet a interdit sur l'ensemble du domaine public du département du Pas-de-Calais à compter **du lundi 31 décembre 2018, 16h, au mardi 1^{er} janvier 2019, 20h** :

- **la vente et le transport à titre non professionnel de tous carburants hydrocarbures dans des contenants portatifs;**
- **le port, le transport et l'usage de produits acides corrosifs, de tous produits inflammables et chimiques à titre non professionnel ;**
- **le port, le transport et l'usage d'engins pyrotechniques ;**
- **la vente, la consommation et le transport à titre non professionnel des boissons alcooliques.**

De même, dans le cadre de la loi de la sécurité intérieure, deux arrêtés d'interdiction ont été pris pour interdire des rassemblements sur la voie publique :

- **Commune de Calais** : de l'échangeur 42 à l'échangeur 49 de l'autoroute A16 et dans les rues adjacentes ainsi que la rocade portuaire **du lundi 31 décembre 2018, 00h, au mardi 1^{er} janvier 2019, 24h** (arrêté en PJ) ;
- **Commune de Hénin-Beaumont** : au niveau du rond-point dit « des Vaches » et dans les rues adjacentes **du lundi 31 décembre 2018, 6h30, au mardi 1^{er} janvier 2019, 24h** (arrêté en PJ).

Communiqué de presse



A la date du 28 décembre 2018, **60 tués** ont été comptabilisés sur les routes du département du Pas-de-Calais (61 décès l'année dernière à la même date).

Les services de la Gendarmerie et de la Police Nationale mèneront des opérations de contrôle sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais afin de lutter :

- contre la vitesse excessive (par l'utilisation de radars mobiles et de moyens banalisés)
- contre les conduites addictives (alcool et stupéfiants au volant)

• **Quelques gestes de prévention** pour éviter de se mettre en danger, ou de mettre en danger la vie des autres:

- Respecter les règles du Code de la route et adapter sa conduite aux conditions météorologiques et de trafic ;
- Ne pas prendre le volant lorsque l'on n'est pas en état de conduire, désigner un conducteur sobre, avoir recours au covoiturage ou aux transports en commun ;
- Ne pas laisser conduire un proche qui n'est pas en état de conduire. Chacun est responsable de ne pas laisser conduire un proche qui a bu ;
- Il est rappelé que l'usage du téléphone portable est incompatible avec la conduite même s'il est de coutume d'envoyer des SMS dans la nuit du réveillon de la Saint-Sylvestre ;
- Il est aussi appelé à la plus grande prudence quant à l'usage d'artifices de divertissement.